



9464 - Ce qui est recommandé à celui qui arrive au lieu de célébration de la prière marquant la fête

question

Je me suis rendu compte que quand certaines personnes arrivent au lieu de prière, elles accomplissent deux rak'a et que d'autres se livrent au takbir en répétant : Allahou akbar, Allahou akbar, laa ilaaha illa Allah, Allahou akbar wa lillahi al-hamd .

J'espère recevoir l'éclairage de la loi religieuse sur ces affaires. Existe-t-il une différence entre la prière effectuée à la mosquée et celle faite sur une place réservée à la prière de la fête ? (Aïd).

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna veut que celui qui arrive à la place réservée à la prière célébrée pour la fête ou pour demander la pluie, s'associe et s'abstienne d'effectuer les deux rak'a accomplies en guise de salutation à la mosquée. Car cela n'a été rapporté ni du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ni de Ses compagnons, à notre connaissance. Mais si ladite prière se fait à la mosquée, le fidèle qui arrive doit prier en guise de salutation à la mosquée en vertu de la portée générale de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Quand l'un de vous entre dans une mosquée, qu'il ne s'assoie pas avant d'accomplir deux rak'a (rapporté dans les Deux Sahih).

Ce qui est recommandé à celui qui attend la prière de la fête c'est de se livrer au tahlil et au takbir : (Allahou akbar, Allahou akbar, laa ilaaha illa Allah, Allahou akbar wa lillahi al-hamd) car c'est la devise du jour. C'est ce que la tradition prophétique recommande à tous aussi bien à la mosquée qu'ailleurs, et ce jusqu'à la fin du sermon. On peut aussi s'occuper de la lecture du Coran. Allah est le garant de l'assistance.